

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N°65/2016

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
 21 DEC. 2016
 MONTBELIARD

<p>DATE DE CONVOCATION : 30/11/2016</p>	<p>L'an deux mil seize le neuf décembre à vingt heures trente,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 09/12/2016</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 21</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absents excusés : 6</i> <i>Absent : 0</i></p>	<p><i>Étaient présents : Présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, MÉRAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.</p> <p><i>Étaient représentés :</i> DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth.</p>
<p>OBJET :</p> <p>BUDGET <i>Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs</i></p>	<p><i>Procurations données :</i> DELMARRE Véronique a donné procuration à MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay a donné procuration à JELIC Céline, PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, GLAB Grégory a donné procuration à GROSJEAN Aline, RADREAU Sophie a donné procuration à LOUYS Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth a donné procuration à CLAUDON Pierre.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Monsieur Pierre CLAUDON est nommé secrétaire de séance.</p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le tome II – titre III chapitre 6 de l'instruction M14,
 Vu l'avis du conseil de normalisation des comptes publics n°2012-05 du 18 octobre 2012,

Considérant que la correction d'erreurs sur l'exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
 Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur les exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,
 Considérant que ces opérations sont neutres budgétairement pour la collectivité et qu'elles n'auront aucun impact sur le résultat de fonctionnement et d'investissement,
 Considérant que le comptable a identifié un certain nombre d'anomalies concernant des exercices antérieurs dont le détail figure ci-joint sur les échéances mandatées du 01/07/2005 au 01/10/2010.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

Autorise le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du budget M14 de la ville par opération d'ordre non budgétaire pour régulariser le compte 1643 – Emprunts en devises à hauteur de 423,57 € afin de corriger certaines échéances imputées de façon erronée sur ce compte.

Fait et délibéré à Bavans, le 09 décembre 2016

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 09/12/2016

Publiée le 09/12/2016.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



EMPRUNT SUISSE N° 3103601701

**Du 01/04/2001 au 01/01/2016, certaines échéances ont été imputées de façon
erronée au 1643
(valorisation au cours du jour au lieu du montant dû)**

Echéance	Charge emprunteur	Produit emprunteur
01/07/2005		32,36
01/10/2005		49,18
01/01/2006		41,92
01/04/2006		92,47
01/07/2006		68,14
01/10/2006		113,11
01/01/2007		128,87
01/04/2007		175,46
01/10/2007		220,67
01/01/2008		252,46
01/04/2008		110,94
01/07/2008		176,01
01/01/2009		87,29
01/04/2009	84,38	
01/07/2009	0,86	
01/10/2009	2,38	
01/01/2010	10,74	
01/04/2010	123,83	
01/07/2010	338,15	
01/10/2010	564,98	
TOTAL	1125,32	1548,88
Différence		423,57

